



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

Secrétariat général
pour les affaires régionales

ARRETE PREFECTORAL

Portant désignation du commissaire du Gouvernement au sein du groupement d'intérêt public (GIP) « Centre européen de formation continue maritime »

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret du 14 juin 2013 portant nomination de M. Patrick STRZODA, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 5 février 1998 portant approbation de la convention constitutive du GIP « Centre européen de formation continue maritime » (CEFCM) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2004 approuvant la prorogation du GIP CEFCM de Concarneau pour une durée de 6 ans ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 2010 portant désignation du commissaire du Gouvernement au sein du GIP CEFCM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 2010 approuvant les modifications de la convention constitutive du GIP CEFCM et sa prorogation pour une durée de 6 ans à compter du 7 juillet 2010 ;

Sur proposition de Mme la Secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est décidé de placer auprès du GIP « Centre européen de formation continue maritime » (CEFCM) un commissaire du gouvernement désigné par arrêté du préfet de région Bretagne sur le fondement de l'article 5 - I du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012.

Article 2 :

Monsieur Patrice VERMEULEN, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest, est nommé commissaire du Gouvernement auprès du GIP CEFCM. En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Patrice VERMEULEN sera représenté par Monsieur Patrick SANLAVILLE, son adjoint.

Article 3 :

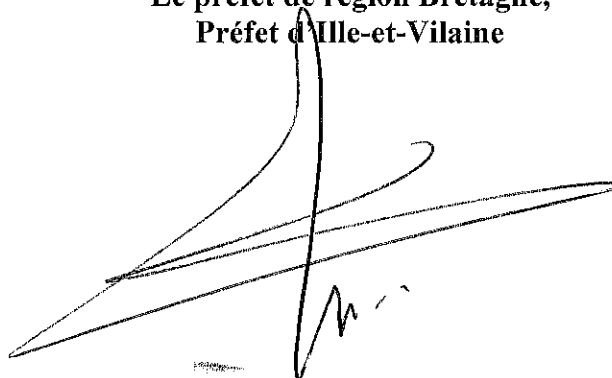
L'arrêté préfectoral du 24 juin 2010 portant désignation de M. René GOALLO en qualité de commissaire du Gouvernement auprès du GIP CEFCM est abrogé.

Article 4 :

La Secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne et mis à la disposition du public sous forme électronique sur le site internet du groupement.

Rennes, le 12 FEV. 2014

Le préfet de région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping lines that form a complex, abstract shape. The signature is written over the printed name below it.

Patrick STRZODA